

## CONTRIBUTION DE LA SECTION ANDORRE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU VIH/SIDA.

Juin 2015

### 1- Données 2013 du VIH/SIDA :

Nouveaux cas d'infection 2013 :	5
Incidence VIH+ :	5,25/100.000 habitants
Sexe :	75% Hommes, 25% Femmes,
Moyenne d'âge :	33,8 ans,
Facteur de risques :	75% relations homosexuelles, 25% relations hétérosexuelles,

### 2- Données globales jusqu'à 2013 du VIH/SIDA :

Total cas :	65 cas, 59 VIH, 7 SIDA,
40 cas ont reçu un traitement antiviral (61,53%),	
Facteurs de risques :	-Conduite sexuelle : Total : 63,86% Hétérosexuels: 56,60%, Homosexuels : 41,51%, Bisexuels : 1,89%,
	-Consommateurs de drogues par voie parentéral : 14,46%
	- Conduite sexuelle + Drogues: 6,02%
	- Autres : 7,25%
	- Sans réponse : 8,43%

### 3- Actions :

Andorre est un petit Etat, avec une population d'à peu près 70.570 habitants (année 2014), avec une prévalence pour le VIH de 0,000836 (59 cas/70570 habitants). La lutte pour l'éradication du VIH/SIDA continue d'être un compromis de pays et reçoit l'appui politique ainsi que l'appui du secteur économique. Quant à l'attention et à l'accompagnement, le système de sécurité sociale et les structures des services sociaux

d'Andorre garantissent à tous les patients atteints du VIH/SIDA : l'attention et les traitements médicaux correspondants avec du personnel sanitaires qualifiés, avec des infrastructures sanitaires adéquates et avec une couverture sanitaire du 100%. Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales continue de faciliter, aux jeunes du pays, la réalisation de dépistage u VIH/SIDA gratuitement en garantissant la confidentialité des résultats.

Depuis l'année 2004 Andorre maintient le Système de vigilance épidémiologique des cas de VIH/SIDA, ce qui permet de connaître les données de prévalence et d'incidence de la maladie, de plus d'obtenir des informations de la maladie, traitement et conduites et/ou des facteurs de risque, assurant la confidentialité et l'anonymat des patients. Ce système de vigilance est un élément clef pour orienter les politiques préventives. Les données épidémiologiques résultantes de la vigilance se facilitent annuellement au Centre Européen pour la Prévention et le Contrôle des maladies (ECDC). Ainsi Andorre accompli, dans la mesure du possible, la Déclaration de Dublin sur la coopération pour lutter contre le VIH/SIDA en Europe et en Asie Centrale.

Annuellement nous nous adhérons a la journée Mondiale du SIDA, en suivant les directives que marquent l'Organisation Mondiale de la Santé, en élaborant des affiches et/ou des documents dirigés au public en général ou à des groupes spécifiques, avec l'objectif de sensibiliser la société. Le même jour, Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales fait public, pour les professionnels de la santé et pour la population en général, les données de vigilance épidémiologiques de l'année précédente. Dans le cadre de l'éducation scolaire sur le VIH/SIDA basée dans les aptitudes pour la vie, Andorre réalise des activités éducatives de prévention et de promotion du VIH/SIDA et d'autres maladies de transmission sexuelle, systématiquement dans tous les centres scolaires du pays. Les activités éducatives mettent l'accent sur l'explication les voies de transmission, les mesures de prévention, l'élimination de la stigmatisation et la marginalisation de la maladie, et la prise de décisions et attitudes dans la vie. L'évolution de ces activités permet d'extraire des données intéressantes pour la connaissance et les attitudes des élèves devant cette problématique en permettant l'élaboration de nouvelles stratégies en s'adaptant aux nouvelles situations. Actuellement, les campagnes de prévention dans les centres scolaires s'intègrent dans le programme d'éducation pour la santé. Pour ce qui est des campagnes de prévention dirigées à la population en général, celles-ci se réalisent avec les campagnes de préventions des infections de maladies transmissibles sexuellement.

Pendant l'année 2006, le Ministère chargé de la Santé avec UNICEF Andorre et les corporations locales du pays, ont travaillé ensemble pour l'élaboration du projet « Prévention des adolescents et des jeunes 2006-2010 ». L'objectif du projet était de faciliter l'information, de sensibiliser, de prévenir et diffuser les mesures existantes pour éviter la transmission du VIH/SIDA de ce collectif, grâce à la formation des moniteurs de sport, des moniteurs de loisirs et des éducateurs, en contact directement avec les jeunes du pays. Pour se faire, il y avait plusieurs formations et plusieurs ateliers pour les personnes qui étaient en contact avec les jeunes. Une fois fini cette expérience, il se décida de maintenir cette formation, en l'incluant dans le contenu formatif de l'école de moniteurs d'activités de loisirs et de temps libre.

Pendant les années 2011-2013, le Ministère chargé de la Santé a élaboré une campagne de prévention du VIH/SIDA et de maladies sexuellement transmissibles, qui fut principalement destinée aux locaux de nuit et discothèques. Pour la définition de cette

campagne le Ministère chargé de la santé a compté avec la participation des professionnels de la santé, lesquels ont été considérés comme médecins de référence.

Actuellement tout le matériel de divulgation créé est disponible pour tous les professionnels de la santé avec l'objectif qu'ils puissent l'utiliser dans le cadre de leur activité. Cette information se trouve disponible sur le web du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ([www.salud.ad](http://www.salud.ad)) pour que toute personne puisse y avoir accès.

Le 20 octobre 2010, le Règlement régulateur des révisions médicales fut approuvé, dans lequel s'éliminait la réalisation de déterminés examens médicaux qui conditionnés l'accès à la résidence au pays, entre eux la détermination du VIH/SIDA pour les non-résidents qui désiraient s'établir dans le pays. Ainsi la discrimination des personnes qui pouvaient être malades a été évitée.

Depuis le Parlement d'Andorre, toute action dans le sens d'éradiquer cette maladie est bien entendu soutenue par la participation active à la journée Mondiale du VIH/SIDA, la diffusion d'information et avec le budget de l'Etat voté au parlement.

Patricia RIBERAYGUA MARME

Présidente de la Délégation Section Andorre de l'APF